

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SECLIN**

SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : Mme RACHEZ, Vice-Présidente
Mmes BAEYENS, FRACKOWIAK, et SAIELLI, Administratrices
Mrs. CARLIER, CORBEAUX, LELIEVRE, MILLE, VALLEGANT
Administrateurs.

EXCUSES : M. CADART, Maire, Président
Mrs. CHARLET, VANDENKERCKHOVE, Administrateurs

ABSENTE : Mme BISEUR, administratrice

PROCURATION : Mr VANDENKERCKHOVE donne procuration à Mme RACHEZ

**OBJET : DISPOSITIF ATOUT'AGES – DEPARTEMENT DU NORD CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES ET DES PLUS
FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP**

DELIBERATION N°4

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2022**

**DISPOSITIF ATOUT'AGES - DEPARTEMENT DU NORD CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES ET DES PLUS
FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le 02 novembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de signer la convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des plus fragiles en situation de handicap.

Le 14 octobre 2021, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé à l'UNANIMITE, de s'inscrire dans le dispositif du Département du Nord, ATOUT'AGES qui se déclinait sous la forme d'une bourse attribuée aux jeunes impliqués dans les actions locales intergénérationnelles. Cette aide financière a permis à trois jeunes bénévoles de réaliser un projet personnel (obtention du permis de conduire, achat de matériel informatique ...).

Une subvention de 500€ leur a été octroyée en contrepartie d'un engagement de 50 heures minimum pour deux jeunes au sein de l'EHPAD les Augustines du Groupe Hospitalier Seclin Carvin, et un jeune pour le service séniors de la Ville de Seclin.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap pour une durée de 3 ans et de s'inscrire dans le dispositif ATOUT'AGES qui fait partie intégrante de cet engagement.

Le Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN, désire accueillir deux jeunes pour l'Unité de Soins Longue Durée au Fil de l'eau, et de l'EHPAD les Augustines, le Service Séniors deux jeunes, ainsi qu'un jeune pour la Résidence Autonomie Daniel Sacleux.

La dépense de 2 500€ sera affectée sur la fonction 6 sous-fonction 10 article 6574 « - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Adopté à l'UNANIMITE

**Pour extrait conforme
Le Président**

François-Xavier CADART

Certifié exécutoire compte tenu
De la télétransmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

